

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Excusé : BODIER Robert

Absente : MOREAU Brigitte.

Madame Catherine CORMIER est élue secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition Année 2019 - N° 2019-12

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Saint Saturnin Du Limet,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil municipal, après délibération, décide de maintenir les taux d'imposition comme suit pour l'année 2019 :

1. Taux de taxe d'habitation (TH) : **11.79 %**
2. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **23.83 %**
3. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **29.34 %**

Comptes administratifs – Exercice 2018 – N° 2019-13

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Annette GUILLET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par M. Gérard BEDOUET, Maire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	167 099.42 €	213 335.76 €	546 295.99 €	592 532.33 €
Fonctionnement	463 028.52 €	556 909.86 €	40 000.00 €	133 881.34 €
Total du budget	630 127.94 €	770 245.62 €	586 295.99 €	726 413.67 €

LOTISSEMENT DU PARC

	Mandats émis	Titres émis	Résultat N-1	Résultat
Investissement	185 514.00 €	177 247.15 €	8 266.85 €	0
Fonctionnement	198 989.33 €	198 548.90 €	440.43 €	0
Total du budget	384 503.33 €	375 796.05 €	8 707.28 €	0

- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Comptes de gestion – Exercice 2018 – N° 2019-14

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le Receveur (Commune et Lotissement du Parc) visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de l'exercice 2018 – N° 2019-15

En application de la comptabilité M14, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2018 soit pour le budget principal un excédent de 133 881.34 €. Le résultat d'investissement fait l'objet d'un simple report soit 592 532.33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat au budget 2019 comme suit :

- 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 36 917.61 €
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 96 963.73 €

Budget Lotissement du Parc – N° 2019-16

Le conseil municipal vote le budget « Lotissement du Parc » 2019 lequel se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation :	218 519.00 €
Recettes d'exploitation :	218 519.00 €
Dépenses d'investissement :	215 037.00 €
Recettes d'investissement :	215 037.00 €

Budget Commune – N° 2019-17

Le conseil municipal vote le budget primitif 2019 lequel se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	444 948.61 €
Recettes de fonctionnement :	444 948.61 €
Dépenses d'investissement :	834 267.57 €
Recettes d'investissement :	834 267.57 €

Droit de préemption urbain – N° 2019-18

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente des parcelles cadastrées section C n° 136 et 303 (5, Chemin du Presbytère),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Demande de subvention – N° 2019-19

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de subvention de la société de pêche Congrier / St Saturnin pour l'organisation de la journée découverte de la pêche prévue le samedi 1^{er} juin et s'adressant aux enfants jusqu'à 10 – 11 ans. Il y a deux ans, le conseil avait accordé une subvention de 30 € par enfant de la commune participant à cette journée.

Le conseil municipal décide de reconduire la subvention de 30.00 € par enfant de la commune participant à la journée découverte de la pêche. La société de pêche devra fournir la liste des enfants de la commune ayant participé.

Devis

- Devis BGP Prodhomme pour l'équipement du gîte en électroménager. Le montant du devis est de 1 202.89 € TTC. Il faudra voir pour rajouter une télévision et remplacer la cuisinière par des plaques électriques. Le conseil municipal donne son accord pour se fournir en électroménager chez BGP Prodhomme à Craon.

- Devis COVALBIO : Monsieur le Maire a demandé un devis pour des copeaux pour les surfaces de réception des jeux. Il propose dans un premier temps de tester les copeaux (à la place du gravier) sur les 2 nouveaux jeux. Le coût serait d'environ 1 400.00 €. Le conseil municipal donne son accord.

- Un devis a été demandé à Gedimat pour des lames de terrasse pour le terrain multisport. Le coût pour l'ensemble du terrain est de 1 280.00 € TTC pour une surface de 51 m². Le conseil valide le devis Gédimat.

- Des devis ont été demandés pour le cimetière pour un jardin du souvenir et des cavurnes.

→ SARL LARDEUX : Jardin du souvenir (pupitre, colonne, plantations, 1 banc, pavage) et 6 cavurnes et aménagement paysager pour un montant TTC de 9 661.17 €

→ Pompes Funèbres MELANGER : Jardin du souvenir (stèle, 2 bancs, cendrier dispersion des cendres, aire de dispersion elliptique) et 10 cavurnes pour un montant TTC de 7 770.00 €

→ Pompes Funèbres Segréennes : Jardin du souvenir (stèle avec bordure en granit et galets et 2 bancs) et 6 cavurnes posées sur dalles pour un montant TTC de 6 984.00 €

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le conseil municipal souhaite voir des aménagements réalisés dans d'autres cimetières et souhaite reporter sa décision à la prochaine réunion.

Divers

- Elections européennes : dimanche 26 mai 2019. Les tours de garde seront vus lors de la prochaine séance. Seront absents Freddy CHABOT, Cyrille MOISY, Roselyne GASTINEAU.

- ADMR Renazé : Monsieur le maire informe le conseil d'un courrier reçu de la fédération ADMR de la Mayenne qui recherche des bénévoles pour l'association de Renazé suite à la démission de la précédente équipe.

- Opération « Participation citoyenne » : Monsieur le maire informe le conseil de sa rencontre avec le capitaine de gendarmerie PICARD de la brigade de Craon qui est venu présenter le dispositif de participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à en informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le capitaine PICARD propose de venir expliquer le dispositif au conseil. Le conseil donne son accord pour une présentation du projet par la gendarmerie.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 mai 2019 à 20 heures.

Désignation d'un référent Santé – N° 2018-20

Afin de mieux connaître les attentes des habitants de 37 communes en matière de santé, le conseil communautaire a décidé de nommer un élu référent « santé » dans chaque commune. Leurs rôles seront de :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association ou orienter directement les personnes vers l'association

Après délibération, le conseil municipal nomme Mme Roselyne GASTINEAU comme référent « Santé ».

Devis

Gîte communal :

- Séparation du chauffage du bâtiment 20, rue Principale (rdc / étage) :

Le conseil municipal accepte le devis de la SN LENOIR pour un montant TTC de 698.06 €

Salle des loisirs :

- Remplacement des blocs de sécurité

Le conseil municipal accepte le devis de la SN LENOIR pour un montant TTC de 909.74 €

- Réfection de la peinture du hall d'entrée et des toilettes H / F

Le conseil municipal accepte le devis MPB pour un montant pour un montant TTC de 1 163.70 €

Outillage (matériel portatif) : Le conseil municipal accepte d'allouer un budget de 1 000.00 € pour l'achat de matériel portatif (perceuse visseuse, perfo burineur, meuleuse...)

Divers

- Devis Pigeon TP pour Reprise parking face au restaurant et aménagement espace jeux et parking : Comme vu lors de la dernière réunion le prix a été renégocié à 3 273.98 € au lieu de 3 752.17 €.

- Date de la prochaine réunion : 17 mai 2018

Compte-rendu publié et affiché le 18 avril 2018